

Conseil Municipal - Attachés de groupes politiques - Interpellation du groupe «Une Ambition pour Besançon»

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : La parole est au Docteur MOUROT.

M. MOUROT : «Monsieur le Maire, pourquoi la suppression de notre Attaché de Groupe ? Quels faits nouveaux par rapport aux précédents Conseils justifient la suppression de ce poste qui est indispensable au travail de nos 11 Conseillers.

Au moment où vous parlez d'ouverture, de plus de démocratie au quotidien, de débats davantage constructifs que polémiques au sein du Conseil, ne voyez-vous pas cet injuste déséquilibre entre le groupe Majorité Présidentielle qui dispose de toutes les facilités en personnel et en moyens municipaux et le groupe «Une Ambition pour Besançon» qui ne disposerait même pas d'un collaborateur pour avoir accès aux différents services, assurer notre coordination et notre secrétariat.

J'espère, Monsieur le Maire, que vous allez revenir sur cette décision quelque peu arbitraire et même, dirais-je, légèrement provocatrice à notre égard. La bonne qualité de nos relations et le travail constructif que vous souhaitez y gagneront certainement».

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je vous remercie. C'est vrai que par rapport à l'ancienne équipe municipale, j'ai souhaité au niveau des économies à réaliser -que beaucoup d'entre vous appelaient de leurs vœux-, ne pas renouveler l'expérience d'un Attaché de Groupe. Je n'ai pas supprimé, Docteur MOUROT, votre Attaché ; j'ai supprimé les Attachés de Groupes, c'est-à-dire le vôtre, celui du groupe socialiste, celui du groupe communiste, celui du groupe MRG ; c'est une décision qui n'est pas arbitraire.

C'est le Maire qui a en charge le personnel municipal et il faut que dans ce courant de l'année 1989 nous réalisions, sur ce plan, une diminution relativement importante. J'ai donc pensé qu'il était bon que les groupes de l'assemblée montrent l'exemple en matière d'économie et c'est la raison pour laquelle j'ai essentiellement souhaité ne pas renouveler cette expérience qui ne s'était pas montrée exemplaire dans ce qui existait précédemment.

En tout cas, je laisse à la disposition des groupes l'utilisation d'un bureau, d'un téléphone, d'une salle de réunions, d'une photocopieuse,... et je pense que dans vos différentes formations vous pouvez compter sur un certain bénévolat.

C'est là une mesure générale prise dans un souci de réduction du personnel, une mesure donc, essentiellement d'économie et qui s'imposait. Ce n'est en aucun cas provocateur de ma part.

M. NACHIN : Nous sommes soucieux, nous aussi, à ce que l'on réalise des économies partout où elles paraissent nécessaires et souhaitables.

En ce qui concerne celle que vous nous proposez là, nous considérons que c'est une décision grave, qui nous touche d'une façon directe dans la mesure où notre groupe -et du fait de la loi électorale- est réduit à un très petit nombre. Nous regrettons vivement que vous ayez pris cette décision. Nous souhaitons, comme tout à l'heure pour une autre question pour laquelle vous vous êtes donné une semaine de réflexion, que cette question soit mûrement réfléchie et qu'éventuellement vous reveniez sur cette décision qui constituera certainement une entrave au bon fonctionnement démocratique du Conseil Municipal.

Tout à l'heure, j'ai dit que cela nous serait difficile de participer, du fait de notre petit nombre, à toutes les commissions ; si, en plus, nous ne pouvons pas bénéficier de l'aide d'un attaché communal, je crois que ce sera encore plus difficile.

M. BAS : Monsieur le Maire, je voudrais exprimer ma stupéfaction et ma déception au regard de votre décision. Vous vous êtes prévalu au cours de la campagne électorale de l'enquête réalisée par un grand hebdomadaire parisien, qui signalait que la Ville de Besançon se situait au Top 50 sur le plan du respect, de l'expression et des moyens mis à la disposition de l'opposition. Nous nous en étions tous réjouis. Nous l'avions reconnu et nous ne comprenons pas ce retour en arrière.

Il est surprenant, maintenant que la campagne électorale est terminée, que vous fassiez marche arrière sur le fonctionnement démocratique des groupes de travail. J'ajoute qu'il serait quelque peu fâcheux, pour les habitants de Besançon, de voir paraître dans le même journal un rectificatif annonçant que Besançon a rétrogradé au Top 50 au lendemain du 19 mars.

Nous comprenons d'autant plus mal ce retour en arrière qu'il vous isole, par rapport à certains de vos collègues, Maires socialistes de grandes villes de France. Vous évoquiez tout à l'heure le fait que nous ne pouvions comparer que ce qui était comparable et que nous étions ici dans un Conseil Municipal et non pas dans un Conseil Régional ou un Conseil Départemental.

J'ai simplement fait une petite enquête et je me suis aperçu que Mme TRAUTMANN à Strasbourg, M. Edmond HERVE à Rennes, M. LONGEQUEUE à Limoges, qui sont vos collègues, qui partagent vos opinions politiques, ont accordé à leur groupe d'opposition des moyens en matériel et en personnel. D'après mes informations également, M. BOCKEL à Mulhouse, M. DELEBARRE à Dunkerque, envisagent de faire de même.

Alors permettez-moi de vous rappeler qu'à plusieurs reprises vous avez salué dans cette enceinte, ou même en public, l'utilité du travail de votre opposition, dont les idées, les remarques ont profité à Besançon et dans une certaine mesure ont permis de faire des économies.

Vous nous faites part de vos préoccupations budgétaires. Nous les saluons mais ne pensez-vous pas que ces deux ou trois postes d'attachés de groupes -qui contribuent à la qualité de nos travaux- ne représentent que des économies dérisoires par rapport à ce que l'on pourrait appeler le coût de la démocratie ? Vous ne pouvez pas, Monsieur le Maire, il nous semble, refuser le coût de la démocratie en cette année où nous célébrons le bicentenaire de la Révolution Française. Vous iriez, je crois, à contre-courant d'une aspiration qui fait le ciment de nos valeurs communes.

Vous évoquez également le bénévolat. C'est vrai que le bénévolat est une donnée importante dans l'engagement politique, mais ne croyez-vous pas qu'à l'heure de la décentralisation, à l'heure où des pouvoirs importants sont attribués à la commune, nous n'en sommes plus au moment du bricolage, mais du professionnalisme ? Alors allez-vous, par cette décision quelque peu inique, instaurer une ségrégation, un ostracisme entre vos électeurs et ceux qui ont effectué un autre choix ? Vous savez très bien, Monsieur le Maire, que la majorité du Conseil -même privée de son attaché- peut s'appuyer sur toute l'infrastructure de la Municipalité dans l'exercice de ses activités. L'opposition quant à elle -et elle est unanime sur cette question et réellement sincère- se trouverait privée d'un élément essentiel de son fonctionnement. Et nous ne pouvons croire, Monsieur le Maire que vous voulez ainsi bâillonner votre opposition dans sa capacité d'action, dans sa capacité de travail ; nous souhaitons donc très vivement que vous reveniez sur votre décision.

M. TOURRAIN : Je pense, mes chers collègues, que ce soir nous avons apporté la démonstration de notre volonté d'être constructif. Les débats n'ont pas traîné en longueur. Nous avons accepté certaines de vos propositions. Vous avez accepté certaines des nôtres et je suis persuadé que cette ambiance devrait persister dans les six ans qui viennent. C'est le souhait que j'avais exprimé en tout cas lors de la séance inaugurale.

Mais je crois que par la disposition que vous envisagez de prendre, vous inaugurez bien mal votre mandat, du moins si vous maintenez votre décision. Comme l'a rappelé tout à l'heure M. BAS, à différentes reprises, vous avez reconnu que l'opposition avait eu un rôle constructif.

Notre acharnement à vouloir des économies a fait que pendant les trois dernières années, vous nous avez partiellement écouté et que la stabilité de la progression de l'impôt ou plutôt la stabilité de l'impôt, montrait que nous avons été entendus.

(Protestations)

Je n'ai pas l'habitude de répondre aux interpellations qui viennent dans tous les sens et je souhaiterais pour l'avenir, et pour la bonne qualité des débats, que ceux qui interviennent comme cela, se taisent. S'ils veulent intervenir, ils ont toute l'occasion de le faire dans la sérénité.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Continuez... Restons sereins.

M. TOURRAIN : Cette action, nous l'avons menée avec l'aide de nos assistantes qui nous ont préparé le travail et qui ont vraiment beaucoup travaillé pour nous amener des éléments indispensables à l'argumentation que nous avons à développer. Elles ont donc participé, à leur façon, aux économies qui ont été réalisées par vous, par nous Conseil Municipal, en freinant les dépenses notamment, ou en apportant des solutions. Dois-je rappeler que le «peignage» des listes électorales c'est nous qui l'avons réclamé, que cela marche beaucoup mieux et représente des économies très importantes et nos assistantes y ont participé.

Pour toute explication, Monsieur le Maire -puisque je suis obligé, là, de faire état de ce que vous m'avez dit en privé- vous m'avez dit qu'un assistant n'était pas là, qu'il était ailleurs et que vous avez payé pendant un certain temps un assistant qui ne faisait pas son travail pour la Mairie. Je vous ai dit que ce n'était pas notre problème, que c'était le vôtre. Nous, de notre côté, nous avons veillé à ce que nos assistantes soient là, exactement comme le personnel communal l'est. Nous avons considéré ces personnes comme étant du personnel dépendant de la Mairie puisqu'il était payé par la Mairie.

Aussi, je rejoins tout à fait la suggestion que vous a faite M. NACHIN en vous priant de bien vouloir y réfléchir, de ne pas vous arrêter définitivement, vous, sur cette position, sachant -et vous le savez bien puisque vous êtes dans d'autres collectivités, et je n'y ferai pas référence à chaque instant- que ces collectivités donnent à l'opposition, à vos amis, à vous-même -puisque vous avez été Président de groupe- des moyens qui sont loin d'être négligeables et qui étaient même supérieurs à ceux dont nous disposions nous-mêmes.

Ainsi, pour justifier l'image que vous voulez vous donner, que vous cherchez à toute force à vous donner, celle de l'homme tolérant, de l'homme ouvert, je vous demande de revoir votre position, et je suis certain que vous comprendrez que des économies, nous pourrions en faire dans beaucoup d'endroits et je vous indiquerai -vous savez quelle est ma ténacité à ce sujet- là où vous pouvez en faire.

Je pourrai vous indiquer celles que vous n'avez pas faites dans le passé, celles que vous pouvez faire dans l'avenir et je crois que là-dessus, ce n'est pas la peine d'ouvrir une querelle, Monsieur le Maire, ce serait une querelle vaine qui empoisonnerait nos rapports pendant toute la durée de votre mandature ; je le regretterais pour vous, je le regretterais pour nous, mais encore plus pour les Bisontins.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je vous remercie de toutes ces interventions qui ne me surprennent pas.

Je pense que l'expérience que nous avons tentée pendant six ans n'a pas été concluante à mes yeux en ce qui concerne les attachés de groupes, et c'est une des raisons pour lesquelles j'avais décidé, après mûre réflexion -ce n'est pas de prendre huit jours de plus pour réfléchir- de réaliser l'économie de ces attachés des différents groupes. On peut évoquer le «Top 50», etc. Il faut dire que les résultats du «Top 50» n'ont pas toujours été appréciés de la même façon, à une certaine époque, si j'en juge d'après ce que j'ai entendu ou ce que j'ai lu, mais c'est vrai qu'au «Top 50 de l'ouverture» nous étions, les seuls d'ailleurs, en tête. Si certains Maires de Strasbourg, de Mulhouse, essaient d'imiter Besançon, eh bien qu'ils y aillent ! C'est parfaitement leur droit. Ils verront à l'usage.

En tout cas, je m'étais refusé à intervenir, et dans le travail, et dans la présence etc. de ces attachés de groupes qui étaient choisis par les groupes eux-mêmes et qui étaient simplement rémunérés par la Ville. Je n'avais pas d'autorité sur ce personnel, c'est la raison pour laquelle je ne me suis jamais permis d'intervenir vis-à-vis de ce personnel. Cela n'a pas donné satisfaction globalement et c'est la raison pour laquelle je me refuse à poursuivre cette expérience.

Donc, il n'est pas question de revenir sur la décision que j'ai prise et que j'avais d'ailleurs annoncée aux attachés de groupes, bien avant les élections municipales, et je crois que c'est une décision que je maintiens.

En tout cas, en ce qui me concerne, je reste pour une démocratie, c'est vrai, avec un effort de la part des groupes supérieur à ce qui était fait autrefois, mais avec des possibilités de travail qui restent pleines et entières pour chacun d'entre vous.

M. HUMBERT J.F. : Je dois vous dire qu'après cette séance -parce que l'on arrive au terme des travaux ou presque- je suis un peu inquiet. Je suis un peu inquiet parce que vous avez présenté tout à l'heure cette question diverse en disant «mon souhait est de...» et vous venez de nous dire maintenant «ma décision est de...». Je trouve d'ailleurs un peu curieux qu'il ait fallu six ans pour s'apercevoir que certains attachés de groupes ne faisaient peut-être pas leur travail.

Vous nous avez, sur les demandes formulées pour les commissions spéciales ou pour les délégations dans les organismes extérieurs, répondu par la négative. Vous avez accepté -et c'est peut-être la seule lueur d'espoir aujourd'hui- qu'il y ait discussion sur nos amendements et puis retour devant notre assemblée pour en parler la prochaine fois.

Ce qui m'inquiète le plus c'est qu'on a vraiment le sentiment que ce soir vous êtes en train de fermer la porte ; vous fermez la porte à l'opposition, vous fermez la porte à la minorité et que si vous acceptiez -je vous le demande solennellement- de différer également à la semaine prochaine ce problème des attachés de groupes, nous pourrions conserver un peu d'espoir que la porte ne soit pas déjà fermée.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Qu'elle soit fermée ce soir ou dans huit jours, cela revient au même, parce que je suis comme M. TOURRAIN, j'ai de la suite dans les idées. Le Franc-Comtois est têtue. Ma décision est mûrement réfléchie depuis de longs mois et représente de plus une économie.

M. BAS : Monsieur le Maire, je souhaiterais vous poser deux questions tout de même. Vous dites que l'expérience n'a pas été concluante. Vous la jugez ainsi mais est-ce que vous n'estimez pas qu'il est utile d'avoir un débat sur cette question qui est fondamentale pour nous et c'est la raison pour laquelle nous la défendons âprement, avec sincérité -je l'ai dit tout à l'heure- dans un esprit de dialogue. Alors vous dites qu'elle n'a pas été concluante ; nous la jugeons extrêmement concluante ! Nous estimons que les attachés de groupes ont contribué à la qualité des travaux et par là même, à la qualité de la démocratie locale. Alors nous souhaiterions que vous alliez un petit peu plus loin dans votre explication sur le caractère non concluant de cette expérience, et que nous puissions peut-être en débattre.

Je vous rappelle que mon groupe vous a posé cette question à l'ouverture de cette séance, sous forme de rappel au règlement. Je crains que malheureusement, si nous ne l'avions pas fait, vous n'auriez peut-être pas évoqué cette question en public ; or je crois qu'il est important de l'évoquer en public, parce que d'aller prévenir les attachés de groupes en leur disant que leurs postes allaient être supprimés est une chose, mais aller annoncer publiquement que l'on effectue un retour sur le caractère démocratique des travaux de cette Assemblée Communale est une toute autre chose.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je n'ai pas d'explication supplémentaire à donner. J'annonce clairement et publiquement que les attachés de groupes ne seront pas reconduits pour ce mandat. C'est clair, c'est tout. C'est le fait d'une majorité et d'un responsable qui a vu fonctionner cela, qui estime que c'est un secteur où on peut porter le fer comme dans d'autres que vous proposerez, parce que les économies, elles sont toujours faciles à dicter de votre part quand cela touche les autres ! J'ai annoncé ma décision aux attachés de groupes, ils ont retrouvé leur totale liberté et je reste simplement sur le fait que vous aurez à votre disposition les matériels nécessaires mais que le personnel sera à votre charge, d'une façon ou d'une autre.

M. VIALATTE : Monsieur le Maire, compte tenu de la gravité du sujet, nous souhaitons que tous les Bisontins sachent votre position très clairement et la nôtre. C'est pourquoi nous demandons un scrutin avec vote nominal sur ce dossier.

M. PINARD : J'entends parler «au nom de l'opposition unanime», mais peut-être mettons-nous le doigt dans un engrenage. Qui nous dit qu'elle le restera ? Par exemple, nous savons qu'il y a désormais un clivage entre les rénovateurs et les autres. Les rénovateurs, j'ai la photo là, c'est 12 hommes. C'est un clivage suivant la jeunesse. Il pourrait y avoir un clivage suivant le sexe, il n'y a pour l'instant que des hommes chez les rénovateurs. Alors si on a une opposition jeune, une opposition de femmes et puis après on peut prendre d'autres critères, on va assister à la réédition de ce que nous avons vu dans la précédente Municipalité, c'est-à-dire à l'explosion parce qu'il y avait une opposition unie, puis ensuite le RPR, l'UDF, puis ensuite le groupe «des Sulzériens», puis de M. BITTARD... Attention donc de ne pas mettre le doigt dans l'engrenage et attention à l'inflation, vous ne pouvez pas nous promettre que vous resterez comme cela tous ensemble.

M. HUMBERT J.F. : ... Ça me rappelle quelques souvenirs. C'était en 1964 mais les choses ont un peu changé. Je ne suis plus l'élève face au maître, pardonnez-moi Monsieur le Maire. Ceci dit, Monsieur PINARD, je vous signale quand même que les différents clivages que vous avez pu évoquer tout à l'heure n'ont jamais eu aucune conséquence sur le budget de notre Ville, à partir du moment où le poste avait été divisé par deux. Quant à la solidité de notre groupe, c'est quelqu'un qui n'est pas encore particulièrement âgé qui vous répond ; ne soyez pas inquiet ou soyez-le -c'est à vous de choisir- ce groupe est uni, ce groupe travaille dans la même direction et il restera uni jusqu'à la fin du mandat.

M. BOICHARD : Je voudrais simplement attirer l'attention sur le problème financier de cette opération. Monsieur le Maire a dit tout à l'heure ce qu'il en pensait quant au fond. J'ai entendu quelqu'un qui disait que c'était une économie dérisoire. Ah ! ah ! moi je me rappelle de toutes les discussions qui ont eu lieu dans la Municipalité précédente : chaque fois que nous votions le budget ou le compte administratif, il y avait toujours du côté de l'opposition de très vives critiques, spécialement de M. TOURRAIN, de M. PAVY, probablement aussi de quelques autres, qui reprochaient très vivement à la Municipalité de ne pas avoir fait les économies qui devaient être faites sur un certain nombre de secteurs et plus particulièrement sur le secteur du personnel. C'est ainsi, par exemple, il y a très peu de temps, quelques mois, lorsque nous avons voté le budget de cette année, je me souviens encore de M. TOURRAIN qui nous reprochait de ne pas avoir rempli le contrat qui avait été annoncé, c'est-à-dire de réduire en une année les frais financiers équivalent à environ 30 postes budgétaires.

Eh bien, ces objectifs, j'en ai hérités puisque je m'occupe maintenant des problèmes financiers. Je constate simplement -ce n'est pas du tout dérisoire- que les suppressions qui viennent d'avoir lieu représentent plus de 10 % de l'objectif fixé. Moi je le dis tout net, Monsieur TOURRAIN, que je préfère commencer par récupérer 10 % de la récupération qui nous est imposée, plutôt que de faire ce que vous nous avez dit souvent, c'est-à-dire de nous attaquer au personnel du CCAS et du secteur social.

Peut-être serons-nous obligés de nous préoccuper d'un certain nombre d'autres secteurs dans les mois qui viennent. Nous avons, je crois, commencé par celui qui nous paraissait être je le dis, le moins nécessaire à notre politique, et notre politique sociale en particulier.

M. BAS : J'enregistre donc, Monsieur le Maire, Monsieur BOICHARD, que le coût de la démocratie vous paraît quelque chose qui n'est pas nécessaire, et je me permets de réitérer la question que je vous ai posée, c'est-à-dire la raison pour laquelle vous estimez que l'expérience n'a pas été concluante.

Vous ne nous avez pas donné votre réponse là-dessus et j'espère en tout cas que si nous rétrogradons au «Top 50 de la liberté d'expression de l'opposition», nous ne rétrograderons pas au «Top 50» où Besançon a été citée pour les espaces verts, pour le développement économique.

M. TOURRAIN : Je remarque que M. BOICHARD n'a pas changé en l'espace d'un mois.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Bien sûr. Ce serait dommage !

M. TOURRAIN : ...et que ses arguments sont toujours aussi mauvais !

Vous avez effectivement envisagé de diminuer les effectifs du personnel de 80 postes sur deux ans, c'est ce que vous aviez annoncé. Après trois ans, vous avez réalisé 51 départs. J'ai toujours approuvé cette politique qui consistait, non pas comme on le dit mensongèrement, à vouloir éliminer du personnel, parce qu'on ne peut pas le faire au point de vue du statut, et puis parce que les gens font leur travail, mais laisser partir à la retraite des gens qui partent normalement. Chaque année, d'après les renseignements que m'ont donnés vos services, il en part entre 50 et 65 ; c'est en tout cas les prévisions qui sont établies jusqu'en 1992, je crois.

Lorsque vous venez prétendre que d'une part les conditions de fonctionnement n'étaient pas bonnes, d'autre part que ça coûtait cher, en six ans, on a le temps de s'apercevoir, diable, que ce n'est pas aussi bon que ce que l'on avait pensé au départ et à ce moment-là, je me demande pourquoi vous n'avez pas pris les dispositions plus tôt ! C'est la première question que je peux me poser. D'autre part, Monsieur le Maire, vous savez... normalement, le Maire conduit les débats et j'ai lu dans le règlement intérieur que personne ne devait interrompre personne. Le Maire se charge de le faire, avec son micro ouvert, mais je le lui pardonne...

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je ne vous ai pas interrompu, Monsieur TOURRAIN !

M. TOURRAIN : Non mais les bruits de fond me gênent profondément !

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Alors restez tous muets !

M. TOURRAIN : Je vous dirai une chose : vous avez autour de vous, et vous avez eu pendant six ans autour de vous un état major dont le coût de revient pour la collectivité était probablement sept à huit fois supérieur à celui du coût des attachés, et je ne sais pas s'ils ont rendu à la collectivité les mêmes services. Je suis même plutôt tenté d'en douter. C'est la raison pour laquelle, encore une fois, Monsieur le Maire, si vous voulez que ces rapports que nous avons élaborés au début dans la confiance, puissent continuer, je vous demande encore une fois de revoir votre position. Je vous le demande au nom de nos onze élus unis, et qui resteront unis.

M. ROUSSEAUX : Je voudrais, au nom des «Verts» faire remarquer à la majorité municipale que la minorité municipale, ici présente, représente 53 % de la population bisontine, et qu'à ce titre elle est privée des moyens de travailler ; cela me semble assez regrettable.

Je ferai remarquer également à M. le Maire que nous parlons d'économie dans le cadre de la gestion municipale et que personne ici ne s'est élevé et n'a présenté le moindre embryon de discussion en ce qui concerne le montant des indemnités allouées au Maire et aux Adjointes, ce qui aurait pu éventuellement être fait dans le cadre du partage du travail et du partage des revenus.

Notre intention, à nous les «Verts» concernant l'attribution de ce poste d'attaché communal, était d'engager quelqu'un qui est actuellement à la recherche de travail, d'engager un chômeur donc et de lui faire partager le travail qu'il est possible de faire dans la Municipalité.

A ce titre, nous nous associons donc à la proposition de la droite de procéder à un vote nominatif sur le sujet.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Quels sont ceux qui souhaitent qu'un scrutin nominal ait lieu ? Vous l'exprimez en levant la main. Le Code des Communes indique en son article L 121.12 qu'il faut que la demande soit faite par le quart des membres présents. Donc nous allons voter au scrutin nominal.

M. VIALATTE : J'avais demandé la parole, Monsieur le Maire pour déposer une proposition de délibération au nom de mon groupe, ainsi libellée : «Est décidé le maintien de la mise à disposition des groupes politiques représentés au sein du Conseil Municipal des moyens en personnel adaptés à leurs besoins».

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je mets aux voix cette délibération.

M. BOICHARD	non
M. SCHWINT	non
M. de SURY	non
Mme VIEILLE-MARCHISET	non
M. MILLE	non
M. PONÇOT	non
M. PINARD	non
Mme MADER	non
M. HUMBERT B.	non
M. HIRSCH	non
M. RUEFF	non
M. BAUDIER	non
M. ANTONY	non
M. VUILLEMIN	non
M. FUSTER	non
M. MATHIEU	non
M. BARETJE	absent excusé
M. RÉGNIER	non
M. JEANNEROT	non
M. MEUNIER	non
M. LAGRANGE	non
M. FOUSSERET	non
M. MAGNIN	non
Mme TETU	non
M. JUSSIAUX	non
Mme BULTOT	non
M. LIME	non
Mme DUFAY	non
M. FERRÉOL	non
Mme KUNSTLER	non
M. TISSOT	non
M. PIERLOT	non
M. JEANNIARD	non
M. LIEVREMONT	non
M. DAHOUÏ	non
M. GALLAT	non

Mme CHRISTELLE	absente excusée
Mme CUENIN	non
Mlle ZILLI	non
M. ANGUENOT	non
M. RAGOT	non
M. TOURRAIN	oui
M. JACQUEMIN	absent excusé
M. MOUROT	oui
M. MAILLARD	absent excusé
M. GRAPPIN	oui
Mme DUVERGET	oui
M. SALOMON	oui
M. TABOURNOT	oui
M. HUMBERT J.F.	oui
M. BAS	oui
M. VIALATTE	oui
M. NACHIN	oui
Mme FOLSCHWEILLER	oui
M. ROUSSEAUX	oui

Cette proposition est repoussée par 39 voix contre 12 pour.

Dont acte.